

Votre courtier
SRL AMF
RUE DU BERGEANT 10
7900 LEUZE-EN-HAINAUT



☎ **069/78 13 48**

✉ contact@amf-associatif.be

🌐 www.amf-associatif.be

Numéro d'entreprise: 0451074051

CONTACTS UTILES

☎ **Assistance et Doctors online:**
02/550 05 55

✉ claims-assistance@ip-assistance.com

ASBL LES SCOUTS-FED SCOUTS BADEN-
POWELL
RUE DE DUBLIN 21
1050 IXELLES

9 décembre 2022

Attestation d'Assurance Voyage



Votre contrat d'assurance

N° de police	518 501 490
---------------------	-------------



Vos données

PRENEUR D'ASSURANCE

Nom	LES SCOUTS-FED SCOUTS BADEN-POWELL
Prénom	
Adresse	RUE DE DUBLIN 21, 1050 IXELLES
E-mail	
Téléphone	



Voyageur(s)

Nom	Prénom	Date de naissance
VOIR LISTE	X	01/01/1901

Nous soussignés, AXA Belgium, attestons que la/les personne(s) mentionnée(s) ci-dessus bénéficie(nt) des couvertures et prestations suivantes. Chaque garantie a ses limites, plafonds d'indemnisation, franchises et/ou exclusions. Vous trouverez tous les détails dans les Conditions Générales et dans la fiche produit.



Vos couvertures

Formule souscrite	Horizon Annuel
Date de début de couverture	01/01/2023
Date de fin de couverture	31/12/2023
Pays de provenance	Belgique
Pays de destination(s)	Monde



Assistance aux personnes

Maladie ou accident : remboursement frais médicaux & hospitalisation à l'étranger jusqu'à	750.000 € max. par personne assurée, par sinistre
Remboursement des frais médicaux en Belgique après le séjour en hôpital à l'étranger :	6.500 € max. par personne assurée, par sinistre
Rapatriement des assurés, véhicule et bagages en cas d'incident médical ou de décès	Inclus dans l'assistance aux personnes
Sports d'hiver	Oui
Assistance véhicule souscrite valable dans les pays mentionnés sur le certificat d'assurance	Non

Les sinistres Covid 19 sont couverts sous les mêmes conditions contractuelles et limites que toute autre maladie contractée sur le lieu de séjour.
Cependant,

- pour les sinistres consécutifs à la Covid 19, si les autorités belges ou les autorités du pays dans lequel se rend l'assuré ou les autorités européennes ont seulement strictement déconseillé le voyage le jour du départ, nous intervenons pour les frais médicaux ainsi que pour le rapatriement, pour la prise en charge des assurés de moins de 18 ans et pour la mise à disposition d'un chauffeur et ce, conformément à ce qui est décrit dans nos conditions générales mais à concurrence de 6.500 EUR maximum pour l'ensemble des prestations reprises ci-avant
- notre intervention n'est pas acquise quelle qu'en soit la cause si les autorités belges ou les autorités du pays dans lequel se rend l'assuré ou les autorités européennes ont interdit de s'y rendre au moment de son départ.



Imprévus

Interruption du voyage: remboursement du solde séjour non consommé (hôtel, ...)	1.000 € par personne assurée par voyage avec max 2.000 € par personne assurée par an
Annulation de tickets (concerts, spectacles, parcs d'attraction...)	Non
Prolongation séjour (remboursement des frais d'hôtel)	125 € par nuit par chambre avec un max. de 1.250 €
Rapatriement	Inclus dans l'assistance aux personnes



Effets personnels

Vol, dommages, destruction ou non-délivrance des bagages	Non
Achats de 1ère nécessité: brosse à dents, matériel de toilette, ...	125 € par personne assurée, par voyage
Vol des documents d'identité	65 € par voyage (frais de taxi jusqu'à l'ambassade/consulat)

Le traitement de vos données personnelles

De quelles données s'agit-il?

Il s'agit des données à caractère personnel ("les données personnelles") communiquées par la personne concernée ou reçues légitimement par AXA Belgium, responsable des traitements.

Quelle utilisation AXA peut-elle en faire?

Les données à caractère personnel peuvent être traitées par la compagnie en vue de la gestion du fichier des personnes, de la gestion des contrats d'assurance et des sinistres, du service à la clientèle, de la gestion de la relation avec l'intermédiaire d'assurance, de marketing direct, de la détection, prévention et lutte contre la fraude, de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, de l'acceptation des risques, de la surveillance du portefeuille, d'études statistiques. Ces traitements sont nécessaires à l'exécution du contrat d'assurance, au respect d'une obligation légale ou aux intérêts légitimes d'AXA Belgium.

A qui ces données peuvent-elles être communiquées?

Dans la mesure où la communication des données personnelles est nécessaire pour permettre de réaliser les finalités énumérées ci-dessus, ces données peuvent être communiquées à d'autres entreprises membres du groupe AXA, à des entreprises et/ou à des personnes en relation avec celles-ci ainsi qu'aux autorités publiques compétentes. La personne concernée peut demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de ses données personnelles, choisir d'en limiter l'usage ou s'opposer à leur traitement. Dans le cas où la personne concernée a donné une autorisation spéciale et expresse pour l'utilisation de certaines de ses données, elle peut la retirer à tout moment sous réserve qu'il ne s'agisse pas d'informations qui conditionnent l'exécution de son contrat.

AXA Belgium veille à assurer un niveau adéquat de protection lorsque les données personnelles sont transférées hors Union Européenne.

Plus d'informations?

La personne concernée peut obtenir plus d'informations et exercer ses droits soit via son espace client MyAXA, soit via le site internet www.axa.be, ou encore par courrier postal à l'adresse suivante : AXA Belgium - Data Protection Officer (TR1/884), Place du Trône 1, 1000 Bruxelles.

A Bruxelles, le 09/12/2022

Chief P&C Officer